

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2019 à 19h00

Afférents au Conseil Municipal = 14 En exercice = 14 Qui ont pris part à la délibération = 14

Date de la convocation-diffusion 08/11/2019 Date d'affichage

08/11/2019
L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Christine AIGOIN, Catherine BOUCHET, Sophie FIGUIERE, Isabelle FOURNEL, Sophie POUJOL

Messieurs Stéphane BRION), Pierre CARNIAUX, Fabien CRUVEILLER, Pierre DURANDET, Thierry GILHODEZ, John HUISMAN, Philippe PINCHARD, Laurent ROQUE

Absents excusés :

Pouvoirs: Monsieur Paul JUAREZ à Monsieur Stéphane BRIONI

Secrétaire de séance : Madame Christine AIGOIN

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Renouvellement de la mise à disposition d'un agent

Le Conseil Municipal valide la modification de l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2019 tel que présenté.

SMAAC : Répartition actif/passif et restes à recouvrer

A la suite de la fin de compétences du Syndicat Mixte Alès Agglomération Cardet au 31 juillet 2018, il appartient à ses collectivités membres, en application des dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT, se répartir l'actif, le passif et les restes à réaliser du syndicat. Après échanges et observations des services de la DDFIP, il a été convenu de répartir l'actif, le passif et les restes à réaliser du syndicat de la manière suivante:

- La commune de Cardet prend à sa charge l'ensemble des restes à recouvrer soit une somme de 1 284 €.
- Attribution du soide 466 « excédents de versement » à la commune de Cardet (200,00€)
- Le compte 110 soit le 002 excédent d'exploitation cumulé ne sera pas réparti comme les autres comptes à 50/50 pour compenser la prise en charge des restes à recouvrer :
 - 7 572.09 € pour Cardet
 - 6 288.09 € pour Alès Agglomération
- Les autres comptes sont répartis entre les deux entités suivant la balance du 05/06/2019 établie par le Centre des Finances Publiques d'Anduze
- Le mobilier a été réparti par la convention d'entente REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CARDET / SAINT JEAN DE SERRES (cf. principe de répartition de la convention ci-jointe passé entre les deux entités): ce qui se trouve dans une entité reste dans cette entité.
- Les biens n°6 (638 €) et n°7 (583.88 €) un certificat de mise au rebut a été établi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la répartition de l'actif/passif et restes à recouvrer du SMAAC.

Clôture de l'Etude du Schéma Directeur d'Eau Potable

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la répartition finale des coûts de l'Etude du Schéma Directeur d'eau Potable de la moyenne Gardonnenque, pour la commune de Cardet.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide la clôture de l'étude et la répartition finale des coûts telle que présentée, soit un solde de 12 839.24€ pour un montant total de 38 921.44 € après déduction des subventions.

Contrat de prestation de service pour l'entretien de la station d'épuration, du poste de relèvement et du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de renouvellement du contrat de prestation de service, établi par SDEI, et relatif à l'entretien de la station d'épuration, du poste de relèvement et du réseau d'assainissement.

Le conseil municipal retire de la proposition l'entretien des espaces verts et demande la garantie des résultats d'exploitation auprès des organismes et institutions partenaires.

Madame Sophie FIGUIERE ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix pour, 1 abstention (Madame Isabelle FOURNEL):

- Valide la proposition présentée par SDEI pour une durée d'un an sans la prestation entretien des espaces verts de la STEP (-2 000 €) soit un montant total de 22 900.00 €/HT

Mise à jour des modalités de règlement des frais de déplacements temporaires des personnels

Monsieur le Maire présente la revalorisation des indemnités de frais de déplacement fixée suite à la modification du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 par le décret n° 2019-139 du 26 févier 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la revalorisation des indemnités de frais de déplacement

Bons KDO de Noël aux agents communaux

Madame Isabelle FOURNEL propose au Conseil Municipal une dotation pour chacun des employés de la Mairie et des stagiaires, pour la fin de l'année, sous la forme d'un chèque cadeau d'une valeur de 150 € Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la décision d'attribution de cette prime.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en place de ces attributions

Renouvellement de mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2018D039 portant sur la convention de mise à disposition de Madame Justine BENOIT à la Communauté de Commune du Piémont Cévenol et en rappelle les principaux enjeux.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent Justine BENOIT, pour un an, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à trois ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise à disposition de l'agent.

QUESTIONS DIVERSES:

- Madame Catherine BOUCHET et Monsieur Laurent ROQUE présentent l'affiche du Téléthon 2019 et les activités de la journée.
- Un point est fait sur la distribution des colis de Noël aux ainés de la commune ainsi que sur le repas de Noël offert par le CCAS au Restaurant l'Essentiel.
- Monsieur le Maire présente le permis de construire déposé dans le cadre de la réhabilitation de l'Ecole des Mas.
- A la demande de Monsieur Laurent ROQUE, Monsieur le Maire détaille les travaux en cours (voirie, espaces verts, travaux...) sur la commune.

La séance est levée à 20h39

Le Maire : Fabien CRUVEILLER:50